



L'interdiction du glyphosate entre démocratie et état d'urgence

Laurent Vogel
ETUI

Le glyphosate est l'herbicide le plus massivement utilisé dans le monde. Sur un marché mondial des pesticides d'environ 53 milliards d'euros en 2020, le glyphosate est le produit numéro 1 avec plus de 8 milliards d'euros.

Depuis sa mise sur le marché en 1974, peu à peu, sa toxicité a émergé d'un ensemble d'études menées par des chercheurs indépendants. Elles sont validées par l'examen par des pairs (peer review) qui impliquent une analyse critique des données et de la méthodologie par des scientifiques d'autres institutions. Sur cette base, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classifié en 2015 le glyphosate comme cancérigène probable pour les humains.

En 2016, Monsanto a été racheté par Bayer. Pour la multinationale allemande, cet achat de 56 milliards d'euros permettait de contrôler 24 % du marché mondial des pesticides et 29 % de celui des semences. Mais les seuls procès engagés aux États-Unis pourraient alourdir la facture de plusieurs dizaines de milliards.

Lorsque Bayer a obtenu, en décembre 2017, le renouvellement de l'autorisation du glyphosate sur le marché européen pour une période de cinq ans, la volte-face du gouvernement allemand avait surpris. Malgré l'engagement de voter contre cette autorisation, le vote final de l'Allemagne avait assuré à la Commission européenne une majorité confortable.

Au printemps 2022, le débat sur le glyphosate se trouve à la croisée des chemins.

Le rapport remis en juin 2021 par un groupe de quatre États (France, Hongrie, Pays-Bas, Suède) dans le cadre de la procédure d'autorisation est favorable au renouvellement de l'autorisation. La crédibilité de ce rapport de 11 000 pages a été remise en question en France en janvier 2022 par la Commission nationale de la déontologie et des alertes en matière de santé publique et d'environnement. Denis Zmirou-Navier, président de cet organisme, explique : "Il a été montré que le prérapport européen a opéré une sélection drastique, en excluant la plupart des études sur le glyphosate publiées dans la littérature scientifique internationale, retenant essentiellement celles fournies par les industriels, répondant à des protocoles standardisés. Il faut que cette méthode soit questionnée : il n'est plus possible de continuer à faire de l'expertise en ignorant les avancées de la science."

Du côté des États membres, le nombre de pays susceptibles de voter en faveur d'une interdiction augmentera vraisemblablement. L'Allemagne pourra cette fois difficilement s'y opposer. La nouvelle majorité tripartite "en feu tricolore" entre les sociaux-démocrates, les écologistes et les libéraux issue des élections de septembre 2021 s'est fermement engagée en faveur d'une interdiction du glyphosate à partir de janvier 2023, quelle que soit l'issue des procédures européennes. À l'inverse, la France a fait demi-tour sans jamais l'assumer avec clarté. En novembre 2017, le président Macron s'était engagé à mettre fin à l'utilisation de

ce pesticide dans les trois ans. En mars 2022, dans le cadre de la campagne pour sa réélection, il a reconnu ne pas avoir tenu cette promesse en prétextant la nécessité de prendre la décision au niveau de l'Union européenne. Cela cadre mal avec le tournant propesticide de la présidence française au cours de ces derniers mois.

Du côté de l'opinion publique, on aperçoit aussi des tendances contradictoires. La crise pandémique a révélé un malaise face à des décisions politiques reposant sur une expertise scientifique peu transparente. C'est ce qu'analyse Stéphane Foucart, journaliste chargé de la couverture des sciences pour le journal français *Le Monde* et spécialisé sur l'environnement. Alors que les décisions concernant la vaccination reposaient sur des évidences scientifiques solides, une partie de l'opinion n'y a pas adhéré : "La défiance envers les politiques vaccinales contre le Covid-19 prospère sur les scandales sanitaires et environnementaux récents, permis par des expertises contestables." Parmi les exemples cités par le journaliste, le glyphosate occupe la première place.

Par contre, l'enchaînement entre la crise pandémique et l'agression russe contre l'Ukraine favorise des décisions autoritaires au nom d'un état d'urgence. Cette situation est parfaitement captée par l'industrie chimique qui se présente en sauveuse de l'indépendance alimentaire de l'Europe. En mars 2022, la Commission européenne a ainsi reporté l'adoption de deux textes essentiels concernant la réduction de l'usage des pesticides et la restauration de l'environnement.

Dans ce contexte contradictoire, le rôle des syndicats est crucial. Les organisations syndicales du secteur agricole se battent à l'échelle mondiale pour l'interdiction de cet herbicide. Leur fédération européenne (EFFAT) a démontré l'existence d'alternatives nettement moins dangereuses. On observe cependant un clivage qui évoque les débats sur l'interdiction de l'amiante vers la fin du siècle dernier. À l'époque, les syndicalistes des secteurs où on utilisait l'amiante avaient fini par prendre conscience de la nécessité d'une interdiction. Par contre, une partie des syndicats de l'industrie chimique et des mines se rangeaient derrière leur patronat par crainte de perdre des emplois. Cette tension permettra-t-elle aujourd'hui au syndicalisme d'intervenir efficacement et de défendre de manière solidaire la santé au travail quel que soit le secteur concerné ? L'enjeu est de taille. Il parle de la société que nous voulons construire, de la démocratie et de l'articulation entre la santé au travail et l'environnement.